

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 33 (1897)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIII^{me} ANNÉE

N^o 9



BIENNE

1^{er} Mai 1897

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Le vieux maître d'école. — Italie. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique.*

LE VIEUX MAITRE D'ÉCOLE

Cinquante ans — un demi-siècle! — il vécut ici,
Dans cette salle froide au vieux plafond noir ci,
Donnant sans marchander sa science et son âme.
Etais-je un savant? — Il ne s'en flattait point;
Mais il avait en lui l'amour du devoir, joint
A la foi, qui mettait dans ses yeux une flamme :
La foi dans l'avenir du peuple une fois vainqueur
Des préjugés, qui font l'étroitesse du cœur,
De l'ignorance triste et de l'aveugle haine.
Il allait devant lui, paisible et confiant,
Faisant le bien, aimant les petits, souriant
Toujours, le regard plein de sa chimère vaine.
Cependant, peu à peu, les ans sous leurs fardeaux
Ayant usé sa force et fait plier son dos,
Il dut quitter un jour la tâche coutumière,
Son gagne-pain! — pour vivre en un morne loisir,
Revenir, turbulents, vers sa pauvre chaumière!
Comme il nous accueillait d'un bon sourire ami;
Et comme il nous disait, les yeux clos à demi :
« On aime donc toujours son ancien maître! »
Puis, pour nous retenir autour de son fauteuil,
Il nous faisait asseoir sur les pierres du seuil,
Et, gaîment, commençait quelque récit champêtre.
Et c'est là qu'il mourut... Par un matin de mai,
Un matin tiède et clair, riant et parfumé,
— La nature a parfois une gaîté qui navre, —
On le trouva, couché, froid. Tout effort fut vain
Pour réveiller la vie en ce maigre cadavre :
Il était mort — ô ciel! — il était mort de faim!

MARTIAL BESSON,

Anthologie des instituteurs-poètes,
Paris, Librairie de la France scolaire.

ITALIE

III.

A côté des projets et œuvres pédagogiques que je viens de mentionner, il y a en Italie, en ce moment, une foule de questions qui se discutent dans la presse, dans des conférences, dans les conseils et dans le parlement. J'en indiquerai quelques-unes. Il y a d'abord celle des universités où les étudiants se mettent périodiquement en grève soit pour prendre des vacances, comme à l'occasion du carnaval, soit pour exprimer leur mécontentement envers un professeur, ou le recteur, ou enfin le ministre de l'instruction publique Gianturco. On dit ce dernier prêt à donner sa démission pour se débarrasser de l'engagement universitaire.

On se plaint aussi, comme en Suisse, de la surcharge, et avec beaucoup plus de raison. J'ouvre le *Codice scolastico*, volume de 980 pages, et j'y trouve 118 pages serrées pour les *mus* programmes des écoles primaires, normales et secondaires (techniques et classiques). Aussi demande-t-on la révision des programmes.

On demande aussi la réorganisation des écoles normales; un projet est en travail. Jusqu'ici ces écoles sont dans les villes, et forment des instituteurs de ville, ce qui est dans la nature des choses, les établissements prenant toujours l'empreinte des milieux où ils sont établis. Il résulte de cet état de choses, que les instituteurs formés dans les villes se trouvent dépayrés dans les campagnes, où ils trouvent un milieu absolument différent de celui des villes, une sorte de moyen âge. On éprouve donc le besoin de former des instituteurs pour les campagnes, comme je l'ai dit déjà dans ma première correspondance.

On agite aussi la question des traitements. Le minimum est de 560 fr. pour les institutrices et de 700 fr. pour les instituteurs. A moins que l'on ne se contente de pain sec, d'eau et de polenta, comme l'ouvrier, on ne peut pas vivre avec de si faibles traitements. Milan, qui me paraît être à la tête des progrès scolaires, vient de hausser les traitements de ses instituteurs et institutrices. Dans la Vénétie on a fondé une caisse de secours, et il y a à Rome, pour tout le royaume, le *Monte pensioni*, qui accorde des pensions de retraite. Suivant l'échelle établie, après 25 ans de service, et à l'âge de 42 ans, un instituteur obtient une retraite de 239 fr. 10, et à 77 ans, après 47 ans de service, 5723 fr. 60. C'est le grand lot de la loterie. J'ignore si dans tout le royaume il a déjà été gagné une fois.

IV.

Une des questions qui préoccupent le plus les esprits sérieux est celle de l'*enseignement religieux*, enseignement qui est tombé en désuétude, malgré la loi Casati (1859), qui le place au nombre des branches obligatoires. Pour comprendre les difficultés que présente cette question, il faut d'abord s'orienter au milieu des partis politico-religieux.

A droite, sont les catholiques légitimistes, qui considèrent le pape comme le roi légitime de l'Italie et du monde entier. Dans leurs fêtes, ils arborent sa bannière et crient : « Vive le pape-roi ! » Ils ne prennent aucune part aux affaires publiques. Les jésuites sont l'âme de ce parti, et l'éducation religieuse du peuple leur appartient de droit, comme le pouvoir temporel.

Au centre sont les catholiques royalistes et patriotes, rattachés à l'ordre de choses existant. Le ministère actuel appartient à ce parti du centre.

A gauche sont les libéraux, radicaux et socialistes, hostiles à tout ce qui porte soutane et cravate blanche; et les protestants, dont l'influence et le nombre vont en grandissant.

Comment mettre d'accord des éléments aussi discordants? Sentant son impuissance, l'Etat laisse aller l'enseignement religieux à la dérive, l'abandonnant aux ecclésiastiques des diverses églises. Mais, sauf dans les écoles protestantes, rien de régulier ne se fait en ce moment. Aussi les esprits sérieux — je parle des catholiques, car les protestants paraissent satisfaits — sont-ils inquiets et demandent-ils qu'il se fasse quelque chose de normal et de régulier. Mais quoi?

Les libéraux libres-penseurs voudraient remplacer la religion par la morale indépendante, et ils font sur ce thème de très beaux discours, énumérant tous les sentiments nobles et élevés qu'il y a à développer dans le cœur de l'enfant; mais il n'y a rien de précis, de bien tangible, dans leurs idées; tout y reste enveloppé de nuages. Ceci me rappelle qu'un instituteur français, qui avait pris au sérieux l'enseignement moral, le donnait sous forme d'instruction civique. C'était au moins pratique. Un professeur italien, juif et libre-penseur, a eu une idée plus juste, sinon plus ingénueuse : il a publié pour l'enseignement moral dans les écoles une anthologie biblique, renfermant les plus belles pages de l'ancien et du nouveau Testament. Mais qui ne voit que l'honnête libre-penseur, fait rentrer son cours de morale dans la religion? Au reste, cela n'a rien de surprenant, ces deux domaines, morale et religion, n'étant, au fond, que les deux faces d'un même tout,

deux éléments intimément unis comme la lumière et la chaleur dans le feu.

Le professeur Nisio, qui me paraît être du parti du centre, s'est prononcé nettement dans la *Rassegna scolastica* en faveur d'un enseignement religieux donné sous forme d'histoire sainte. Il est ainsi d'accord avec l'honorable directeur des écoles normales du canton de Vaud, M. Guex, et les instituteurs genevois, qui se sont prononcés dans ce sens au Congrès scolaire genevois, à ce que je lis dans l'*Educateur* du 15 janvier dernier.

Et c'est là aussi mon sentiment. La connaissance des principaux faits de l'histoire sainte — et si possible de l'histoire de l'église — dans nos pays chrétiens, fait partie de la culture générale, aussi bien que l'histoire nationale, et l'Etat, pour cette raison, a le droit de la faire enseigner au même titre qu'il fait enseigner les autres branches. Quoi! l'instituteur pourrait parler librement à ses élèves des pères de la patrie et pas de Moïse? De Charlemagne et de Napoléon et pas de David et de Salomon? De Mahomet et pas de Jésus-Christ? Et où trouver pour l'instituteur un meilleur cours de morale et un meilleur moyen d'exercer sur ses élèves une salutaire influence?

Je connais les objections. On craint que des instituteurs sceptiques ou incrédules ne profitent de ces leçons pour semer le doute ou l'incrédulité dans le cœur des enfants.

Je réponds : « Ceux qui sont capables d'abuser ainsi de leurs fonctions, le font quand même, et avec plus de liberté encore dans d'autres leçons et circonstances; et en retirant tout enseignement religieux des mains des instituteurs on paralyse la bonne influence qu'un bon nombre d'entre eux exerçaient dans l'école par cet enseignement. » Sans doute, comme l'a très bien formulé le congrès pédagogique genevois, « l'école populaire doit observer la neutralité la plus absolue en matière confessionnelle (au moins dans les écoles mixtes), comme elle doit éviter de prêcher l'incrédulité ou de semer le scepticisme dans l'âme de l'enfant ».

Demandera-t-on peut-être encore ce qui restera d'un enseignement moral et religieux dépouillé de tout caractère confessionnel? Il n'en restera, si l'on veut, qu'un *sauvageon* religieux, mais un sauvageon sur lequel les ecclésiastiques des diverses églises pourront greffer leurs crédos particuliers. Et ainsi s'uniraient naturellement et harmoniquement l'action de l'école et celle de l'église. Et les ecclésiastiques seraient efficacement assistés dans un travail qui, remis à eux seuls, dépasse leurs forces.

J. PAROZ.

CORRESPONDANCE

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Quayzin et ses observations sur l'emploi du recueil de Zofingue à l'école primaire.

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, de venir le remercier pour son article; depuis longtemps déjà, je me promettais d'adresser quelques mots à l'*Educateur* sur le même sujet. Vos lecteurs voudront bien me pardonner ces quelques lignes en faveur du but qu'elles poursuivent.

La première édition du recueil de Zofingue a paru, sauf erreur, en 1851, et dès lors cet ouvrage a servi de base aux études musicales des sociétés chorales de la Suisse romande. Les personnes de mon âge se rappellent avec plaisir ces chœurs qu'on entendait pour la première fois et qui sont devenus si vite populaires : *Prends tes plus belles mélodies; Quand s'amassent les nuages; Les Alpes sont à nous*, etc.

Aux chants appris dans notre enfance s'attachent un monde de souvenirs qui nous sont chers, une salle d'école, une course scolaire, un vieux maître, des condisciples aimés, d'autres qui ont disparu. Mais en transportant quelques-unes de ces mélodies à l'école, on a eu la malheureuse idée de transformer les paroles. Du chœur *Quand s'amassent les nuages* on a fait *Sempach, champ semé de gloire*, etc.

Le *Rufst du mein Vaterland* est chanté d'après la transcription de trois ou quatre auteurs différents. Le chœur *Laboureur, voici le soir*, qui a tant de poésie dans l'ancien texte, a été complètement transformé. N'a-t-il pas été question dernièrement de modifier les paroles du cantique suisse de Chatelanat? Quand donc s'arrêtera-t-on dans cette voie?

Bien souvent, je dirai le plus souvent, ces changements n'ont pas été heureux.

Avec un peu d'entente on pourrait arriver à un tout autre résultat. Les départements de l'instruction publique des cantons romands, qui ont pu donner plus d'unité à certains enseignements en publiant des manuels de géographie, de lecture, etc., pourraient ici facilement centraliser. Chaque année ils feraient publier, comme cela se fait dans quelques cantons allemands, quatre ou cinq morceaux patriotiques que *tous les enfants* de notre Suisse française (écoles primaires et secondaires, collèges) devraient apprendre par cœur texte et mélodie, trois versets de chacun de ces chants suffiraient; au terme de leurs études, nos enfants auraient plus de vingt morceaux patriotiques à leur disposition.

On ferait précéder ces mélodies de quelques notes sur les auteurs et les compositeurs. On apprendrait ainsi à nos élèves

le nom de ceux qui ont travaillé au développement du chant populaire et fait œuvre de patriotisme.

Par exemple, ce premier recueil contiendrait les morceaux suivants : *Rufst du mein Vaterland*, le *Cantique suisse*, *Prends tes plus belles mélodies*, *Roulez tambours*, avec quelques lignes biographiques sur Rœhrich, Zwyssig, Chatelanat, Abt, Vuillemin, Amiel, Baumgartner, etc.

Je n'ai pas l'intention ici de faire une étude complète de la question, je ne fais qu'émettre une idée qui me paraît réalisable et qui, mise à exécution, reeserrera toujours plus les liens qui unissent les divers cantons de notre chère patrie. C'est là le vœu d'un vieil instituteur.

Louis Pelet, père.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Enseignement professionnel; enseignement de l'histoire.** Le Conseil d'Etat a déposé dernièrement par devant le Grand Conseil deux projets de lois concernant l'instruction publique.

Le premier de ces projets prévoit la création d'une école professionnelle et ménagère de jeunes filles organisée sur les bases de celle qui existe à Carouge depuis quatre ans. Quelques observations ont été présentées dans le tour de préconsultation, en particulier par M. W. Rosier, député, qui demande que l'enseignement de l'allemand soit rendu obligatoire, que la géographie et l'histoire trouvent leur place dans le programme, que l'article qui impose le payement d'une finance de 10 fr. par semestre soit supprimé; en outre, M. Rosier a émis le vœu qu'une section commerciale soit adjointe à l'école projetée.

Le second projet de loi concerne l'enseignement agricole et la création de cours destinés à faciliter nos jeunes gens des campagnes dans l'exercice de leur future profession. Le débat s'est élevé surtout entre les partisans d'une école située *en ville!* et M. Gavard, qui propose de créer dans les groupes d'écoles secondaires une troisième année d'enseignement rural.

L'accueil que le Grand Conseil a réservé à ces deux projets est du meilleur augure et fait prévoir qu'ils seront adoptés.

— Une légère erreur s'est glissée dans votre article du 1^{er} avril : « l'histoire à reculons ». Il n'est pas question d'introduire à Genève l'enseignement de l'histoire en remontant des temps contemporains, c'est-à-dire ceux qui nous touchent, aux temps anciens si difficiles à faire comprendre et saisir par nos jeunes élèves. Procéder du connu à l'inconnu pour l'histoire comme pour toutes les autres branches est une idée qui m'est personnelle, mais qui rallie déjà quelques partisans.

Louis Favre.

VAUD. — **Un Vaudois à la cour de Grèce.** C'est M. Constant Guignard, de Vaujion, né à Orbe d'une famille honorable, qui est gouverneur des fils du roi de Grèce depuis plus de quinze ans. Il a été le précepteur du prince royal et des divers princes, fils du roi Georges, actuellement chargés des grands commandements de l'armée grecque.

Constant Guignard fut élève de l'école primaire d'Orbe et ne pensait guère se vouer à l'enseignement, sa famille ne possédant pas les ressources nécessaires pour subvenir à ses frais d'étude. Il avait dû, au contraire, pour aider sa

mère, son père étant mort de bonne heure, reprendre, à quinze ans, son échoppe de fabricant de sabots, sans avoir même fait d'apprentissage. Mais il avait le goût de l'étude et son tuteur le fit entrer à l'école normale libre de Grandchamp, dirigée alors par M. J. Paroz, notre correspondant d'Italie. En sortant, il fut professeur d'une école à Smyrne, puis étudia en Allemagne et à Genève et finalement fut appelé à ses fonctions actuelles.

M. Constant Guignard est très estimé et très aimé de la famille royale.

Société pédagogique vaudoise. Nous apprenons avec un vif plaisir que la conférence du district d'Aigle a demandé la réunion cantonale pour cette année. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui se souviennent de la chaude réception de Payerne seront heureux d'apprendre cette bonne nouvelle. Nous remercions nos collègues du grand district d'avoir bien voulu nous offrir l'hospitalité et nous sommes certains à l'avance qu'ils ne négligeront rien pour que la Société vaudoise compte une bonne fête de famille de plus. La réunion aura probablement lieu en septembre.

(Emprunté aux *annonces de l'Ecole*, Lausanne.)

Ecole enfantine publique à Lausanne. Dans sa séance du 22 mars 1897, le Conseil communal de Lausanne a entendu un rapport excellent présenté par M. Maillefer, directeur des écoles, sur la création de classes enfantines publiques. Voici les conclusions du rapport de M. Maillefer :

1^o La municipalité est autorisée : *a*) à ouvrir au printemps 1897 dix classes enfantines publiques et gratuites dans les divers quartiers de la ville; *b*) à ouvrir, dans l'avenir, au fur et à mesure des besoins, des classes enfantines nouvelles lorsqu'elle le jugera nécessaire; *c*) à nommer avec le concours de la commission scolaire les institutrices de ces classes; *d*) à fixer le traitement des maîtresses à 800 fr. avec augmentation de 100 fr. pour trois années de service dans la commune, le maximum étant de 1200 fr.; *e*) à nommer en temps opportun une inspectrice des écoles enfantines; *f*) à fixer le traitement de ce fonctionnaire dans les limites de 1800 à 2400 fr.; *g*) à élaborer pour les écoles enfantines un règlement provisoire, le règlement définitif devant être soumis à la sanction du Conseil communal dans un délai de trois ans à partir de l'adoption du présent préavis; *h*) à louer les locaux nécessaires;

2^o Un crédit supplémentaire de 14,500 fr. est accordé à la municipalité pour faire face à la dépense occasionnée pendant l'année 1897 par la création nouvelle.

BERNE. — Société des maîtres secondaires bernois. Dans la réunion extraordinaire de la société, le 19 décembre 1896, à Berne, il a été décidé en principe de créer une « Caisse de remplacement en cas de maladie » destinée aux instituteurs enseignant dans les écoles secondaires, les progymnases et les gymnases. L'organisation de cette caisse de remplacement est assez avancée pour qu'un projet de statuts puisse être présenté dans la prochaine assemblée générale. C'est ainsi que nous parviendrons sous peu à édifier une institution qui a été réclamée aussi bien par les instituteurs de langue allemande que par nos collègues de langue française.

Le comité s'occupe également d'étudier dans quelle mesure on pourrait organiser à l'université de Berne des cours destinés au perfectionnement des études du corps enseignant secondaire de l'ancien et du nouveau canton. Il s'agit tout d'abord de savoir quels cours, quelles branches d'études seraient suivis de préférence. Pour obtenir des renseignements tout à fait sûrs, le Comité adressera à chaque sociétaire un questionnaire. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on réclame des cours d'études complémentaires, mais jusqu'ici les vœux et les desiderata variaient tellement qu'on ne savait ce qu'il importait d'organiser en premier lieu. Notre questionnaire est destiné à amener plus de clarté dans ce domaine.

Comme on le comprend facilement, la mise à exécution de ce projet est liée à certains frais; mais la caisse centrale est vide, n'ayant depuis longtemps rien reçu des sections, si ce n'est en 1889 de la section de la Haute-Argovie. Le comité central a donc chargé son caissier M. Jordi, maître secondaire à Klein-dietwyl, de percevoir de chaque membre, par fr. un, les cotisations de 1896 et 1897. Le caissier se basera sur l'annuaire publié par la Direction de l'instruction publique, et il espère qu'il sera fait bon accueil à ses mandats d'encaissement.

Comité central.

Pain d'épice et examen. La commission scolaire d'un petit village des environs de Seftigen publie dans la feuille d'avis du district la défense formelle suivante : « A l'occasion des examens scolaires qui auront lieu le 23 mars prochain, il ne sera toléré la présence d'aucun vendeur de pain d'épice (*Lebkuchenverkäufer*) n'habitant pas l'arrondissement scolaire. »

Pauvres enfants auxquels on prescrit encore la qualité du pain d'épice qu'ils auront à consommer le jour de l'examen !

Le clair de lune de la bataille de Laupen. Dans le chant de la bataille de Laupen, on parle de l'arrivée à Berne, par un beau clair de lune, le dimanche soir, des guerriers des Waldstätten et du Hasli. Ce clair de lune fut mis à profit par les Bernois pour terminer leurs préparatifs et pour mettre en marche pendant la nuit leurs derniers renforts. Le chant de Laupen n'est connu que dès 1536 et il paraissait intéressant de rechercher si dans la nuit du dimanche 20 au lundi 21 juin 1439 la lune était bien dans son plein. Le Dr Moser, mathématicien au Département fédéral de l'intérieur, a calculé la date de la pleine lune de juin 1439 en se basant principalement sur les données d'Oppolzer concernant les mouvements de cet astre. Il a trouvé que la lune était entrée dans son plein le 22 juin, à 1 h. 41 min., heure moyenne de Berne. L'astronomie confirmerait ainsi les données de la tradition.

A propos de Laupen, on sait aussi que l'existence de Rodolphe d'Erlach a été mise en doute parce que les écrits contemporains ne parlaient pas du héros. M. le professeur Blöesch a prouvé qu'aucune partie de la tradition historique n'était en contradiction avec les faits historiquement prouvés. Voici maintenant le Dr Moser qui prend la lune à témoin pour prouver que le chant de Laupen repose sur des données historiques.

ARGOVIE. — Le Cantique suisse. La *Freie Presse*, de Baden, donne quelques renseignements intéressants sur les origines du beau chant *Cantique suisse* et sur son auteur Zwyssig.

Le Père Zwyssig était un moine du couvent de Wettingen, qui fut « incaméré » par le gouvernement radical d'Argovie en janvier 1841. Les conventuels, chassés de leurs demeures, se réfugièrent dans la villa Saint-Charles, près Zoug. Le P. Albéric Zwyssig, qui avait été maître de chapelle au couvent, eut bientôt de nombreux amis parmi les chanteurs et musiciens zougois qui admireraient son talent musical.

Lorsqu'il adapta à la pièce *Trittst im Morgenrot daher* la mélodie qu'il avait composée vers 1830 il fit d'abord exécuter le morceau par quelques chanteurs : Aloïs Bossard, hôtelier du Cerf, premier ténor; Martin Spillmann, lithographe, second ténor; Jacques Bossard, seconde basse; François Uttinger, colonel, première basse.

A chaque essai, le P. Zwyssig modifiait et retouchait sa mélodie jusqu'à ce qu'enfin elle satisfît son goût artistique. Ce fut le 22 novembre 1841 que le sceau définitif fut mis à l'œuvre. Le *Cantique suisse*, popularisé bientôt, acquit une rapide célébrité.

Le colonel Uttinger est le seul survivant des quatre chanteurs qui prêtaient leur concours au P. Zwyssig. Il habite Baden. C'est lui, sans doute, qui a fait part de ces faits à la *Freie Presse*.

APPENZELL. — **Instituteurs en voyage ou en séjour.** MM. J.-J. Niederer, instituteur à Heiden, et Samuel Walt, instituteur à Thal (Saint-Gall), nous avisent qu'ils sont à la tête d'un comité ayant pour but de désigner, sur toutes les routes principales suisses, ainsi que dans toutes les stations climatériques importantes, les hôtels ou pensions qui font des prix de faveur au corps enseignant. Les instituteurs et institutrices qui voudraient profiter des avantages offerts n'ont qu'à s'adresser à M. Niederer, qui leur indiquera les conditions.

SUISSE. — **Caisses d'épargne scolaires.** D'après un travail de M. Charles Schweizer, pasteur à Oberbourg, voici quelles sont les caisses d'épargne scolaires existant dans la Suisse romande :

Berne : Delémont, 227 carnets avec 10848 fr., Renan, 224 carnets avec 9571 fr.

Fribourg : Semsales, 96 carnets avec 20061 fr.

Vaud : Vevey, ? carnets avec 5307 fr.; Allaman, 12 carnets avec 157 fr.; Yvonnand, 150 carnets avec 1000 fr.; Aigle, ? carnets avec 6047 fr.; Morges, ? carnets avec ? fr.; Montreux, ? carnets avec 23846 fr.; Provence, 50 carnets avec 830 fr.; Nyon, 440 carnets avec 9942 fr.; Perroy, 24 carnets avec 359 fr.; Chenit, 400 carnets avec 5149 fr.; L'Isle, 175 carnets avec 1720 fr.; La Sagne (?) ? carnets avec 284 fr.

Les caisses d'épargne scolaires sont introduites en Suisse dans 70 localités ; elles comptent 18,650 souscripteurs possédant 1,091,794 fr. Cette institution est inconnue dans les cantons de Uri, Schwyz, Unterwald, Bâle-Ville, Appenzell Rh. Int., Tessin, Valais, Neuchâtel et Genève. Il paraît qu'il existerait des caisses d'épargne scolaires dans le canton de Neuchâtel (voir *La Sagne*), mais M. Schweizer n'a reçu aucune réponse à ses demandes de renseignements. Dans le canton de Vaud, les données complètes font défaut. Nous recevrons avec plaisir les communications complémentaires qu'on voudra bien nous faire sur ce sujet.

ANGLETERRE. — **Pour les écoles.** Le gouvernement anglais, pour tenir la promesse de venir en aide aux écoles nationales nécessiteuses, a fait voter par la Chambre des communes une résolution tendant à porter de 43,000 livres à 153,000 livres la somme annuelle à distribuer en subventions aux écoles nationales que les impôts locaux ne suffisent pas à entretenir d'une façon satisfaisante.

C'est grâce à la promesse de présenter ce projet de loi à la Chambre que le ministre a pu faire voter la loi sur les écoles libres, pour lesquelles il donnera, chaque année, 600,000 livres. En tout, quand la nouvelle loi sera passée, les sommes destinées à l'instruction publique seront augmentées de 17 millions 500,000 fr. par an.

En Suisse, la Confédération ne fait rien pour les écoles populaires nationales.

HOLLANDE. — **Dette nationale de deux centimes.** Le conseil communal de la Haye a reçu un volumineux dossier établissant que l'Etat est encore redevable à la ville, pour subsides en faveur de l'enseignement primaire en 1895, d'une somme d'un cent, soit deux centimes. Toutes les autorités administratives, y compris le ministre de l'intérieur et les Etats députés de la Hollande méridionale, ont contribué à la formation de ce dossier.

ROUMANIE. — **Progrès de l'instruction publique.** Le budget du ministère de l'instruction publique pour l'année 1897 est en augmentation de fr. 299,418 sur celui de l'année passée. On y prévoit la création de 300 nouveaux postes de maîtres dans les écoles rurales et de 4 nouvelles écoles dans le Dobroudja. La statistique officielle nous apprend qu'au début de l'année en cours, 220,410 enfants ont été inscrits sur les registres scolaires de la campagne. Sur ce nombre, 140,503 élèves (122,014 garçons et 18,489 filles) ont fréquenté régulière-

ment les classes, c'est à-dire n'ont pas eu plus de 5 absences (2 1/2 jours) dans le courant d'un mois.

L'éducation de ces 220,000 enfants est confiée à 4078 maîtres (3261 instituteurs et 817 institutrices). Les écoles des petits villages, de ceux où la population scolaire ne dépasse pas 40 élèves, sont au nombre de 120 seulement.

S. JONESCU.

BIBLIOGRAPHIE

Anthologie des instituteurs-poètes, par Martial Besson et Michel Abadie, instituteurs. Paris, Librairie de la France scolaire. Prix : 3 fr.

Qui croirait que cette *Anthologie des instituteurs-poètes* compte une soixantaine de noms ? Qui se serait douté que la poésie était le délassement de plusieurs maîtres vivant dans quelque modeste village ignoré ? Nos collègues de France chantent comme quelques-uns de nos instituteurs suisses les joies et les douleurs de la vie, les grandes manifestations de la nature, les beautés et les gloires de la patrie. Nous aurons l'occasion de reproduire l'un ou l'autre chant de cette collection si riche et si variée que nous recommandons au corps enseignant romand.

H. G.

Traité expérimental du Magnétisme. Physique magnétique. Cours professé à l'Ecole pratique de Magnétisme et de Massage, par H. Durville. Deux volumes reliés, avec portrait, signature autographe de l'auteur et 56 figures dans le texte. Chaque volume, 3 fr., à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, Paris.

Cet ouvrage, qui comprend deux volumes, est écrit méthodiquement, dans la forme d'un traité de physique ; et, en effet, l'auteur ne parle que de physique. Mais, c'est une physique inconnue par laquelle il démontre que le magnétisme — qui est tout différent de l'hypnotisme — s'explique parfaitement par la théorie dynamique, et qu'il n'est qu'un mode vibratoire de l'éther, c'est-à-dire une manifestation de l'énergie.

Des démonstrations expérimentales, aussi simples qu'ingénieuses, que chacun peut vérifier, démontrent que le corps humain émet des radiations qui se propagent par ondulations comme la chaleur, la lumière, l'électricité, et qu'elles déterminent des modifications dans l'état physique et moral d'une personne quelconque placée dans la sphère de leur action. L'auteur est très affirmatif sur ce point, car le nombre et la constance des faits lui ont permis de formuler les lois qui les régissent.

La théorie, fort simple, exposée dans un style concis, clair et parfois poétique, qui amuse autant qu'il instruit, ouvre des horizons immenses à l'étude de la physiologie humaine, et trace une voie nouvelle à l'art de guérir en le mettant à la portée de tout le monde.

Ces faits démontrés, d'accord avec les récentes découvertes faites dans le domaine de la lumière et de l'électricité, font de ce volumineux travail un véritable ouvrage d'actualité, qui, malgré son caractère scientifique, est à la portée de toutes les intelligences.

L'ouvrage de M. Durville, illustré de nombreuses figures inédites qui facilitent encore l'intelligence du texte, est des plus intéressants, car il classe désormais le magnétisme animal, tant controversé depuis trois siècles, au rang des sciences naturelles. (*Journal de médecine de Paris*, 28 juin 1896.)

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Lecture et exercices divers

D'après le plan d'études jurassien, ainsi que le rappelle déjà le dernier numéro de l'*Educateur*, les morceaux du livre de lecture doivent être le centre ou le point de départ de tous les exercices de langue. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous avons préparé les quelques exemples soumis plus loin au bienveillant examen de nos collègues. Mais, hâtons-nous de le dire, nous ne nourrissons nullement la prétention d'établir une nouvelle théorie sur la lecture expliquée et les exercices qui en découlent; notre intention est simplement d'essayer l'application d'idées souvent émises dans les réunions d'instituteurs et d'indiquer quelques exercices ayant été faits ou pouvant l'être avec succès par des élèves de nos classes primaires.

Mise en jeu de l'activité intellectuelle et morale des élèves, acquisition d'idées nouvelles, de formes variées du langage, et exercice de la faculté d'élocution, — tel nous paraît être le but immédiat que l'on peut assigner à l'étude de tout morceau choisi du livre de lecture. Il faudra d'abord s'attacher à faire comprendre les pensées et les sentiments exprimés par l'auteur, puis s'assurer du résultat en faisant reproduire le morceau par la lecture, le compte rendu et la récitation. Les exercices de transformation, d'imitation et de rédaction, qui sont la suite naturelle de ce premier travail, fortifieront chez l'élève le sentiment de la langue, le prépareront à travailler sur ses propres pensées et à exprimer celles-ci avec goût et correction.

Nos exercices porteront sur des descriptions, des narrations et des dissertations en prose, ainsi que sur des poésies. Ils ont été plus spécialement choisis en vue du degré moyen; mais, en introduisant dans la marche à suivre et dans les difficultés à surmonter certaines modifications que nous aurons soin d'indiquer à l'occasion, on pourra en utiliser un grand nombre au degré supérieur. Quant à la suite et à la division des exercices auxquels se prêtent la *plupart* des sujets, nous adopterons l'ordre suivant :

1^o *Exercice préparatoire* ayant pour but d'orienter les élèves et de les préparer à l'intelligence du sujet. Suivant la nature du morceau à étudier, cet exercice se fera, soit dans une leçon de choses, d'histoire naturelle, d'histoire, de géographie, soit dans un entretien spécial. Ainsi l'étude de la poésie intitulée *Winkelried* (Gobat & Allemand, page 156) sera préparée par le récit de la bataille de Sempach dans une leçon d'histoire. C'est une belle occasion de pratiquer la *concentration* dans l'enseignement.

2^o *Lecture modèle du maître*. Avec des élèves avancés, il peut suffire, en lisant l'un ou l'autre passage, d'indiquer le ton dans lequel doit être lu le morceau; mais au degré moyen, où souvent les élèves sont encore aux prises avec nombre de difficultés techniques, il est bon que le maître lise le tout en insistant sur les pauses et les liaisons, en appuyant sur les expressions qui doivent frapper, en marquant les diverses parties du morceau afin d'obtenir une lecture correcte et intelligente.

3^o *Explication du sens des mots et des phrases*. On fait lire le morceau par fragments et ce par les élèves les mieux exercés. Un passage lu, on en explique les expressions incomprises ou mal comprises, en procédant par questions et réponses sous forme d'entretien. Il faut ici se garder de demander directement des définitions et d'entrer dans des explications grammaticales. On s'en tiendra

à l'acception qu'a le mot dans le texte; car il suffit de faire comprendre les pensées exprimées par l'auteur et de faire reproduire les explications. On fera ressortir les idées qu'expriment les mots, en usant des procédés d'étymologie, d'analogie et d'opposition : dérivés et composés, synonymes, contraires. Le maître guide, rectifie, complète et fait répéter. — Ecrire au tableau les termes nouveaux; — illustrer les explications. Quelques coups de craie, une simple esquisse au tableau en disent souvent plus à l'esprit des élèves que de longues explications. Cet exercice, bien dirigé, développe à un haut degré l'esprit d'observation et de réflexion, l'habitude de se rendre compte des choses et la précision dans les idées.

4^o *Indication du plan du morceau*, s'il y a lieu. La partie du morceau ainsi élucidée est relue par un élève, puis le maître s'en fait indiquer le sommaire ou, selon la difficulté, l'indique lui-même et l'écrit au tableau noir. L'ensemble de ces indications successives constituera le plan du morceau. Ce plan sera copié par les élèves et utilisé pour les exercices de reproduction ou de compte-rendu. L'indication du plan ne présente pas de grandes difficultés dans les descriptions et les narrations; certains sujets, comme les poésies lyriques, se prêtent moins à cet important exercice, dont on fera alors abstraction pour continuer les explications et passer au suivant.

5^o *Entretien sur le sens général du sujet*. Cet exercice est de la plus haute importance au point de vue éducatif. Il consiste à dégager par la méthode socratique la *leçon* qui ressort de l'ensemble du sujet expliqué, d'en faire trouver des applications à la vie, d'exercer l'initiative et le jugement moral. Autant que faire se pourra, cette leçon — conclusion pratique, morale — sera résumée ou condensée dans une maxime, un proverbe, etc., et confiée sous cette forme à la mémoire.

6^o *Lecture répétée* du morceau par les élèves en commençant par les meilleurs et sans suivre aucun ordre, afin de tenir l'attention de tous en éveil. Le maître fait signaler et corriger les fautes par les condisciples du lecteur. Veiller à ce que chacun lise un passage entier; ne pas interrompre pour demander des explications, mais attendre la fin du passage que doit lire l'élève. — Afin de vérifier si les élèves sont bien orientés et de les exercer à réfléchir en lisant, indiquer parfois un point quelconque du plan et demander la lecture du passage qui en est le développement.

(A suivre.)

F. FRIDELANCE.

Cours élémentaire de littérature française

Première partie. — Moyen âge

II.

Poésie épique : les trois cycles

Les *chansons de geste* (*gesta*, exploits), nées des cantilènes guerrières de Gaule et de Germanie, sont de véritables épopées, dans lesquelles les trouvères ont chanté les exploits de héros favoris. Un poète du moyen âge, Jean Bodel d'Arras, a caractérisé les trois cycles épiques de l'époque, en disant qu'ils

« Ne sont que *trois matière* à nul homme antendant;
De France et de Bretagne et de Rome la grant ».

Le *cycle français*, dont les plus anciennes chansons datent de la seconde moitié du XI^e siècle, comprend deux groupes : 1^o l'*épopée royale*, consacrée à la légende de Charlemagne : *Chanson de Roland*; 2^o l'*épopée féodale*, relative à la lutte des barons entre eux ou contre le roi, *Geste des Lorrains*. Au cycle français se rattachent des poèmes relatifs à la première croisade.

Le *cycle breton* ou *cycle d'Arthur* comprend les romans de la *Table ronde*;

il s'inspire de la poésie populaire celtique. Ces romans, d'abord en prose, furent mis en vers par Chrestien de Troyes.

Le *cycle antique* comprend des poèmes relatifs aux héros de l'antiquité.

La plus remarquable épopee du cycle carlovingien est assurément la *Chanson de Roland*. Ce poème fut écrit au xi^e siècle par le trouvère normand Turold, qui donna une véritable unité aux légendes carlovingiennes que, depuis long-temps déjà, des *jongleurs* errants chantaient dans les châteaux.

La *Chanson de Roland* est le récit, en cinq chants, de la défaite héroïque du neveu de Charlemagne, victime d'une odieuse trahison. C'est de ce poème que Victor Hugo s'est inspiré pour écrire quelques-unes des plus belles pages de sa *Légende des Siècles*. On trouve, dans la composition de Turold, des passages d'une beauté admirable, traduisant les sentiments les plus chevaleresques : c'est la vie féodale dans toute sa grandeur, avec son voile de religiosité naïve.

Le *roman des Loherains* est une sorte d'Iliade gothique : ce poème de chevalerie manque tout à fait d'unité et paraît l'œuvre de nombreux trouvères. Certaines parties sont pleines de grâce; d'autres sont sans valeur. C'est pour une femme, pour la belle Blancheflor, que se battent les barons lorrains, et cette charmante apparition se dégage harmonieusement des tableaux de carnage. Jehan de Flacy est l'auteur d'une partie du *roman des Loherains*.

La chevalerie pure vit dans les romans du *cycle breton*. Le roi Arthur, modèle de toutes les vertus chevaleresques, a déjà accompli des aventures merveilleuses, mais son but est de conquérir le saint Graal, vase avec lequel Jésus-Christ et ses disciples ont célébré la cène, la veille de la passion. Pour rechercher ce vase précieux, Arthur a institué l'ordre de la Table ronde, d'après le conseil de l'enchanteur Merlin, fils du diable. Autour de la Table ronde, tous les convives, compagnons d'Arthur, étaient égaux. — Les principaux romans en prose du *cycle breton* sont : le *Saint-Graal*, *Merlin*, *Lancelot du Lac*, *Perceval le Gallois*. De gracieux poèmes, notamment les *lais* de Marie de France, empruntèrent leurs sujets au cycle d'Arthur et s'y rattachent véritablement.

Les mystiques fictions de la Table ronde ont été, en notre siècle, reprises, développées et renouvelées par le grand compositeur allemand Wagner.

Le *cycle antique* est le moins intéressant; il a un caractère factice et pédant qui fatigue. Virgile, Stace et Lucain sont travestis et parodiés par des admirateurs sans goût. Seul le *roman d'Alexandre* a de la valeur. Cette chanson de geste, composée en vers de douze syllabes, a donné son nom au vers *alexandrin*.

HENRIETTE DUPORTAL.

II. EXAMEN DE SORTIE ANTICIPÉE DE L'ÉCOLE

La loi de 1894 sur l'instruction primaire du canton de Berne fixe à neuf années la durée de la fréquentation de l'école, mais accorde aux communes, sous certaines réserves, le droit de la diminuer d'une année.

Lorsque la scolarité est de neuf années, les enfants peuvent être dispensés de l'école à la fin de la huitième année, s'ils ont prouvé, dans un examen, avoir acquis une instruction primaire suffisante. Cet examen, qui est public et qui consiste essentiellement en preuves écrites, est dirigé par l'inspecteur d'arrondissement, qui s'adjoint le nombre d'experts qu'il juge nécessaire. Nous pensons intéresser bon nombre de nos lecteurs en publiant les questions qu'ont eu à résoudre les élèves qui se sont présentés aux examens de cette année dans les X^e et XI^e arrondissements d'inspection.

Histoire sainte

1. Quels sont les pays qu'a successivement habités Jacob?
2. Quelle a été la cause première des malheurs de Joseph?
3. Où Moïse a-t-il passé les trois grandes périodes de sa vie?
4. Qui a introduit les Israélites dans le pays de Canaan?
5. Comment désigne-t-on la période qui a suivi la conquête du pays de Canaan?
6. Quelle grande faute ont souvent commise les Israélites pendant cette période?
7. Citez un exemple de désintérêt et de dévouement pendant la période du royaume unique.
8. Qu'est-ce que David a fait d'important au point de vue religieux?
9. Quel grand chagrin domestique a-t-il eu?
10. Citez quatre prophètes de l'Ancien Testament.
11. Quel acte a marqué le commencement du ministère de J.-C.?
12. Nommez les évangélistes.
13. Lesquels n'ont pas été du nombre des douze disciples de Jésus?
14. Quel a été le premier nom et quelle a été la première vocation de Matthieu?
15. Citez une pieuse famille que Jésus aimait à visiter.
16. Quelle a été la dernière parole du Sauveur sur la croix?
17. Quel est le plus important des discours de Jésus?
18. Une parabole qui fait ressortir l'amour de Dieu pour le pécheur.
19. Une autre qui indique comment les hommes doivent agir les uns envers les autres.
20. Qui fut le premier martyr de la foi en Christ?
21. Citez quatre des églises fondées par l'apôtre des Gentils.
22. Quelles fêtes célébrons-nous en mémoire de J.-C.?

Dictée

Tempérance et sobriété

La tempérance consiste à user modérément des plaisirs des sens. La sobriété n'est que la tempérance dans la nourriture et la boisson. La pratique de ces deux vertus n'exige que de faibles efforts, car elles se transforment vite en habitudes. Elles sont fécondes en heureux résultats : elles conservent le corps sain et robuste; elles limitent ses besoins, de sorte qu'il supporte sans souffrance tous les changements qui peuvent survenir dans le bien-être accoutumé. Elles lui permettent aussi de résister à de grandes fatigues et même à de rudes privations. L'homme tempérant et sobre ne craint ni la peine, ni le changement d'habitudes, ni la pauvreté; il s'épargne une quantité de maux incalculables. Il se trouve partout tranquille, exempt des soucis ordinaires de l'existence et heureux de vivre. Il est donc excellent de s'appliquer dès l'enfance à la pratique de ces deux vertus.

PIERRE et MINET.

Composition

Les sujets ont été choisis parmi les suivants :

1. N'allumons pas le feu avec du pétrole.
2. Ne jouons pas avec les armes à feu.
3. Des avantages de la sobriété et de la tempérance.
4. Le berger des vaches de mon village, ses joies et ses peines.
5. Promenade sur un sommet du Jura.
6. Pourquoi j'aime mon instituteur, mon institutrice.

7. Comment j'ai été puni (punie) de ma curiosité.

8. Mes bonnes et mes mauvaises habitudes.

9. La neige.

Nous reproduisons ci-dessous l'un des meilleurs travaux recueillis dans l'un de ces examens.

Une promenade sur un sommet du Jura

« Le ciel est serein, l'air pur, et une rosée fine et brillante est déposée sur toutes les branches et sur les fleurs. Nous partons et au bout d'un quart d'heure nous sommes dans la forêt, marchant gaiement et sans fatigue. Nous nous arrêtons à plusieurs reprises pour cueillir des fraises et des fleurs et pour attraper des papillons. Arrivés au sommet de la montagne, nous poussons tous ensemble un cri de joie. Les Alpes avec leurs pics aigus et brillants se détachent nettement sur le ciel azuré et inondé de soleil. Les oiseaux chantent dans la haie voisine. Les arbres se secouent comme pour mieux faire voir leur belle parure de juin. Un ruisseau passe un peu plus bas en faisant mille petites cascades; plus loin encore, sur une belle prairie, passe un fermier avec son berger qui conduit de belles brebis précédées d'un chien qui saute de joie autour du troupeau. Nous marchons encore pendant une demi-heure. Un spectacle plus beau que le premier se présente à nos yeux : à droite les Vosges et devant nous une plaine immense baignée de soleil avec un grand lac qui reflète majestueusement les sommets environnants. Mais il est temps de songer au retour. Nous redescendons heureux de notre journée et nous rentrons au village au moment où le crépuscule étend déjà son voile sur nos maisons. »

M. W.

Géographie

1. Quels sont les deux pays étrangers situés à la frontière du canton de Berne?

2. Quel district jurassien est complètement allemand?

3. Nommez trois villages des Franches-Montagnes.

4. Que fabrique-t-on à Reuchenette, aux Convers, à Laufon?

5. Comment s'appellent les trois rivières qui réunissent leurs eaux un peu au-dessous de Delémont?

6. De quel côté les Alpes bernoises présentent-elles leur versant le plus rapide?

7. Nommez quelques sommets situés au nord du Simmenthal.

8. Nommez deux rivières de la Haute-Argovie.

9. Quelle est la population du canton de Berne?

10. Si l'on est sur le Napf, dans quelle direction voit-on le Bantiger?

11. Quels minéraux exploite-t-on à Saint-Triphon et à Bex, dans le canton de Vaud?

12. Quelles sont les deux grandes localités des Montagnes neuchâteloises?

13. Citez un ou deux glaciers du Valais.

14. Nommez les trois routes postales (passages) qui se rencontrent à Andermatt.

15. Quelle rivière du canton de Zurich a sa source dans le canton de Schwyz?

16. Quel monument célèbre voit-on à Stanz?

17. Nommez trois lacs du canton de Lucerne.

18. Quel tunnel passe-t-on en allant de Bâle à Olten en chemin de fer?

19. Dans quelle localité d'Argovie y a-t-il des pêcheries pour le saumon?

20. Quelle grande industrie y a-t-il à Winterthour?

21. Nommez quelques stations de la ligne Zurich-Coire.

22. Nommez quelques animaux sauvages des Alpes.

(A suivre.)

E. P.

III. ARITHMÉTIQUE

Nous venons de recevoir une série de problèmes envoyés par M. Leuba, instituteur à Vilars (Val de Ruz). Nous profitons de l'occasion pour rappeler que, l'*Educateur* étant l'organe du corps enseignant de tous les cantons romands, nous accueillerons toujours avec reconnaissance, pour cette dernière partie de notre revue, tout ce qui pourra contribuer à lui donner plus de variété et d'intérêt. Nous nous faisons donc un plaisir de publier les problèmes ci-dessous, qui, selon l'avis de M. Leuba, donneront satisfaction, dans une certaine mesure, à nos nombreux abonnés du canton de Neuchâtel.

Problèmes

Série de problèmes pour les trois degrés

I. DEGRÉ INFÉRIEUR :

1^o Un homme a payé 15 fr. pour sa chambre, 5 fr. pour son blanchissage, 34 fr. pour sa nourriture et 17 fr. pour différents autres objets. Quelle est sa dépense totale? — *Réponse : 71 fr.*

2^o Une vache a été payée 420 fr., elle s'est vendue 640 fr. De combien son prix s'est-il augmenté? — *Réponse : 220 fr.*

3^o Une femme a acheté 6 mètres d'étoffe pour faire une robe. Le mètre coûtant 7 fr., indiquer la dépense, si on a encore payé 5 fr. pour la façon?

Réponse : 47 fr.

4^o J'ai acheté 12 poires à 15 cent. pièce, 14 pêches à 20 cent. chacune. Combien ai-je dépensé en tout? — *Réponse : 4 fr. 60.*

II. DEGRÉ MOYEN

1^o J'ai 200 dal de pommes de terre. Si un dal vaut 60 cent., calculer la valeur totale de ces tubercules. — *Réponse : 120 fr.*

2^o Un marchand a payé 150 fr. un tonneau de vin contenant 300 litres. S'il revend le litre 65 cent., quel est son bénéfice. — *Réponse : 45 fr.*

3^o Indiquer la valeur d'un tas de bois de sapin, sachant que la hauteur du tas est égale à 2 m, que la longueur a 4,2 m et que les bûches sont de 1 m, si le stère vaut 12 fr. ? — *Réponse : 100 fr. 80.*

4^o J'ai acheté 14 m de drap pour 210 fr. Je revends le mètre 16 fr., quel est mon bénéfice? — *Réponse : 14 fr.*

III. DEGRÉ SUPÉRIEUR

1^o Quel est l'intérêt de 8000 fr. pendant 6 mois 10 jours au 5,25 %.

Réponse : 210 fr. 55.

2^o A quel taux doit-on placer un capital de 6175 fr., si on veut avoir un intérêt de 137 fr. du 14 juin au 28 novembre? (année ordinaire.)

Réponse : 4,85 %.

3^o Partager 8000 fr. en quatre associés, qui ont fourni chacun les sommes suivantes : 5000 fr., 12,000 fr., 20,000 fr., 3000 fr.?

Réponse : 1) 1000 fr., 2) 2400 fr., 3) 4000 fr., 4) 600 fr.

4^o Quel est le poids d'une sphère en bois dont le rayon est égal à 4 dm, si la densité du bois est juste la moitié de celle de l'eau? *Réponse : 134 gr.*

Petite poste. — *M. Frossard à Bex.* Votre solution du problème n° 3 m'est parvenue trop tard pour l'impression. Je dois les recevoir le 20 au plus tard.

HENRI PRÊTRE.

INSTITUT POLYGLOOTTE FRIBOURG (Grand Duché de Bade, Allemagne)

Enseignement des langues modernes et des branches commerciales. Education distinguée, soins dévoués et vie de famille garantie aux parents de nos élèves; situation magnifique et saine. Prix modérés. Premières références. Prospektus et renseignements par la direction

33

H. CASPARY.

Occasion de vacances pour Messieurs les instituteurs de la Suisse française.

Pensionnat de jeunes filles de M^{me} & M^{les} Gunzinger à Soleure

Etude approfondie des langues, éducation soignée; cours de travaux manuels et de ménage par des institutrices diplômées. Maison très bien située avec jardin, vie de famille. Références: M. Ph. BONNETON, directeur de l'école supérieure de jeunes filles à Genève; M. Ed. BALSIGER, directeur de l'école supérieure de jeunes filles à Berne; M. J. HUBER, pasteur à Berneck, canton de St-Gall, et d'anciennes pensionnaires.

25

MEYERS

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich
In Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich
15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschienenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

— Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage —

Umfäßt
17,500 Seiten
mit ca. 10,000
Abbild. im Text
und auf un-
gefähr 1000
Tafeln, inkl. 160 Farbendrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

KONVERSATIONS-

in
17 Halbleder-
binden zu
je
13 Fr. 35 Cts.

LEXIKON

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können,
so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang
zurückgenommen.

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Daselbst sind auch **Probefieferungen** jederzeit einzusehen.

Vient de paraître:

Deutsches Sprachbuch für französische Sekundarschulen

de J. SAHLI, professeur au Technicum de Bienne.

II^{me} édition entièrement revue et augmentée.

Ce manuel est rendu **obligatoire** par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. Il correspond aux exigences de l'école moderne et sert aussi bien de grammaire que de livre de lecture. La grammaire y est restreinte à un minimum et s'apprend par des exemples tirés de la vie pratique. La lecture à la fois facile et instructive et les exercices de conversation forment la partie la plus importante de l'ouvrage.

Il vient d'être introduit dans les classes primaires françaises de la ville de Bienne.

Envoi à l'examen sur demande.

18

Prix Fr. 1. 50, cart.

L'ÉDITEUR:

A. RÜFENACHT, librairie-papeterie, BIENNE.



CLICHÉS

d'après les procédés les plus modernes

TIMBRES CAOUTCHOUC

Poinçons, marques à feu, cachets à cire

PLAQUES DE PORTES GRAVÉES ET ÉMAILLÉES

IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co., BIENNE

UNION ARTISTIQUE

20, RUE DU GÉNÉRAL DUFOUR, 20 GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois
Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance

MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.

Catalogues gratis et franco.

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Charles Romieux.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'*Union artistique*.

Abonnement annuel: Fr. 3.50, remboursable en musique au choix du client.

L'Avenir Musical, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande.

Rédaction et administration:

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENÈVE

Encre pour écoles

en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Echantillons gratis et franco. — Prix et conditions avantageux pour revendeurs.

(H 25 Q)

E. Siegwart,
Fabrique de produits chimiques,
7 à Schweizerhalle près Bâle.

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTREUX, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de Jean Koller, méd.-dentiste, Lindenhof, Bérisau

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flacon.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides.

32

L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co. A BIENNE

se charge de l'impression de
Volumes, Brochures, Thèses,
Poésies, Circulaires, Rap-
ports, Cartes de fiançailles
et de visite, Menus, Entêtes
de lettres, Registres, Livres
à souches, Enveloppes, Pro-
grammes, Affiches, etc., etc.

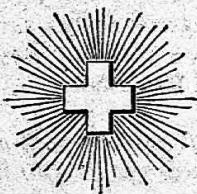
Atelier de reliure et élicherie

Lettres de faire part livrées une
heure après la commande.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII^{me} ANNÉE

N^o 10



BIENNE

15 Mai 1897

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst., président de la soc. pédag. vaudoise, à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHATEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — Fribourg : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BENOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bögli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

*Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE*

J. ZAHN, éditeur, LA CHAUX-DE-FONDS.

En souscription : **Nouveau Larousse illustré**

Dictionnaire encyclopédique universel en six volumes, paraissant en livraisons à 50 centimes à partir du 1er avril.

Cette œuvre encyclopédique d'une illustration riche et inédite répondra à un besoin depuis longtemps senti. Il sera pour les lecteurs de langue française ce que sont pour l'Allemagne les dictionnaires restés sans rival de Brockhaus et de Meyer.

La librairie Zahn continue à recevoir des souscriptions au *Nouveau Larousse illustré*, 6 volumes, au prix total de **Fr. 150.** —, payable par versements mensuels de fr. 3. — ou fr. 10 par trimestre.

Les volumes seront expédiés franco de port au fur et à mesure de leur publication.

On peut aussi souscrire à l'ouvrage en 300 livraisons hebdomadaires à 50 cent.

La première livraison sera envoyée à l'examen à toute personne qui en fera la demande.

38

F. ZAHN, éditeur, La CHAUX-DE-FONDS

Pour paraître prochainement

F. Nansen, Vers le Pôle, illustré

Un beau volume in-8° **Fr. 10.** —

Dès ce jour on peut souscrire à l'édition française, richement illustrée, de la merveilleuse expédition au *Pôle Nord* de *Fridjof Nansen* et de ses compagnons de route. Les mille péripéties par lesquelles ont passé ces intrépides explorateurs ainsi que les découvertes faites par eux ont tenu l'Europe entière en suspens pendant les trois ans qu'a duré ce voyage et font de cette publication un livre du plus poignant intérêt.

La librairie Zahn fournira ce beau volume avec faculté de paiement par versements mensuels de fr. 2. —.

34

Pensionnat Stefano Franscini
Lugano

(Subventionné par le gouvernement)

Pour jeunes gens des écoles supérieures de l'Etat (gymnase, école de commerçee). Classes élémentaires à l'internat. Cours préparatoire rapide pour les élèves de langue étrangère.

Situation saine et isolée; jardin et place de jeux très vastes. Vie de famille. Programme et règlements approuvés par le Département de l'Instruction publique. Références de premier ordre. Prospectus à disposition.

36

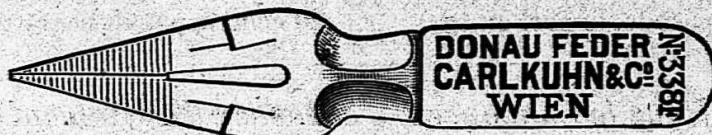
Prof. **LUIGI GRASSI**, directeur.

CHARLES KUHN & CIE, STUTTGART

37, MARIENSTRASSE, 37

recommandent leur excellente

(Stg. à 2490)
24



plume de bureau n° 338 avec pointes EF et F, nommée **Plume du Danube**.

En vente dans toutes les meilleures papeteries.
